



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 74/24 : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ABORDS DE L'ABBAYE – LOT N°1 VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS – MARCHÉ 2023-07 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la décision du Maire n°14/24 du 13 mars 2024 portant signature du marché
- Vu la décision du Maire n°32/24 du 6 mai 2024 portant signature de l'avenant n°1
- Considérant qu'il est nécessaire suite à l'avancement des travaux de déplacer des tuyaux de refoulement.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au marché relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane – lot n°1 Voiries et réseaux divers, à la société EUROVIA PACA représentée par Monsieur Philippe BAILLET, en qualité de Chef d'Agence dont le siège est situé 640 rue Georges Claude – 13594 AIX EN PROVENCE Cedex 3 et dont le siège social de l'entreprise EUROVIA est situé 140 rue Georges Claude – 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3.

DIT que le montant de l'avenant augmente de 8.04 % le montant initial du marché.

- Avenant n°2 : 6 076.30 € HT soit 7 291.56 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 187 897.15 € HT soit un TTC de 225 476.58 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 août 2024



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après
télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le 29/08/2024